

La mobilité nationale et internationale au CFA Agricole de Haute-Saône



Mis à jour : 09-novembre-2021-D86

Sommaire

Mot d'accueil	3
La mobilité internationale, qu'est-ce-que c'est exactement ?	4
La mobilité internationale, pour faire quoi exactement ?	5
La mobilité internationale, comment faire ?	5
Les formes de mobilités internationales	5
1. La mobilité internationale dite 'institutionnelle'	6
a. Enseignement et formation professionnels : parcours initial	6
b. Enseignement et formation professionnels : parcours continu	9
c. La valorisation de la mobilité institutionnelle.....	10
2. La mobilité internationale dite 'individuelle'	11
a. Partir travailler à l'étranger.....	11
b. Réaliser un stage à l'étranger	13
c. Les volontariats	13
d. Les échanges de service	15
Le conseil en mobilité	17
1. Le conseil en mobilité, c'est quoi?	17
2. Le conseil en mobilité, comment?	17
3. Le conseil en mobilité en bref	18
Contacts.....	19

Mot d'accueil

Apprenties et apprentis soyez les bienvenus au CFA Agricole de Haute Saône.

Faire le choix de l'apprentissage c'est faire le choix de l'excellence, c'est faire le choix de rentrer dans la vie active et de devenir acteur de son avenir professionnel.

Les secteurs agricoles, de l'agroéquipement et des travaux paysagers se renouvellent sans cesse dans les compétences et les technologies.

Toute l'équipe du CFA Agricole de Haute Saône sera à votre écoute tout au long du parcours, pour faire de vous les futurs collaborateurs de vos entreprises et vous conduire à l'obtention du diplôme que vous avez choisi.

J'espère que ce livret d'accueil vous permettra d'être accompagné tout au long de la construction de votre projet professionnel.

Bon cheminement à toutes et tous...

Véronique BRET

Directrice du CFA Agricole de Haute-Saône

Mot d'accueil

La notion de mobilité a toujours fait partie de l'histoire de l'Homme. En effet, ce dernier a toujours été mobile et ce, afin de pourvoir à ses différents besoins (alimentation, habitation, crise écologique, sanitaire, ...).

Sans développer plus, il faut simplement retenir que la mobilité est la capacité (volontaire ou imposée) de se déplacer d'un point A à un point B (dans un objectif précis ou non).

Amandine FAIVRE

Référente Mobilité

La mobilité internationale, qu'est-ce-que c'est exactement ?

Présentation institutionnelle

Suite à la création de l'Union Européenne, la libre circulation des biens et des personnes, autrement dit la mobilité, a été mise en place au sein des pays membres. De nombreux programmes ont vu le jour pour cadrer cette action (d'abord dans l'Enseignement Supérieur puis enseignement scolaire et enfin la formation professionnelle).

Ceci étant désormais dit, la mobilité nationale et internationale n'est, malheureusement, pas généralement associée à l'apprentissage.

Pourtant, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (MAAF) a toujours été porteur, innovateur et actif dans ce domaine. Des projets de coopération internationale (à l'échelle européenne mais également mondiale) ont vu le jour il y a plus de trente ans, ont été reconduits, améliorés et de nouveaux projets se sont aussi développés. La réflexion est toujours

de mise afin d'être encore et toujours force de proposition et d'idées nouvelles pour pérenniser cette action et continuer d'accompagner les établissements, les équipes pédagogiques, les bénéficiaires (lycéens, apprentis, stagiaires adultes de la formation professionnelle) dans leur projet de mobilité et de coopération internationale.

Le but, que s'est donné le MAAF, est d'encourager les jeunes apprenants (lycéens & apprentis) à réaliser une mobilité, qu'elle soit nationale ou internationale. Ce but et cette ferme intention font écho au constat du faible nombre d'apprentis ayant réalisé une mobilité dans le cadre de leur cursus de formation ou post-formation au cours de la période 2014-2020.

L'objectif du MAAF est de former des professionnels qui pourront accompagner les jeunes en formation agricole à découvrir et à saisir l'opportunité que représente une mobilité. Accompagner et orienter les jeunes sur cette action qui leur permettra de développer leurs connaissances & compétences, de s'ouvrir sur le monde, d'apprécier de nouvelles pratiques professionnelles et de gagner en confiance en eux. Autrement dit, les accompagner à se surpasser et à sortir de leur zone de confort.



Présentation de l'engagement du CFAA Haute-Saône

Le CFAA Haute-Saône inscrit cette même volonté dans son projet pédagogique. La Direction ainsi que l'équipe pédagogique souhaitent mettre en place dans les années à venir une mobilité (nationale ou internationale) permettant aux apprentis d'avoir une expérience réelle à l'étranger et leur faire découvrir une réalité (personnelle et professionnelle) différente de la leur.

Pour cela, la Directrice du CFAA a nommé une Référente Mobilité au CFAA. Cette dernière sera la personne 'ressource' à contacter lors de ta réflexion sur la mobilité internationale. Elle pourra te recevoir, répondre à tes questions, te conseiller et t'accompagner à construire ton projet de mobilité.

La mobilité internationale, pour faire quoi exactement ?

Comme cela a déjà indiqué plus haut, des textes et des lois ont vus le jour au cours du 20ème siècle pour cadrer et formaliser la mobilité au niveau national, européen et mondial.

Cette dernière est devenue, au fil des décennies, une étape incontournable du parcours éducatif des jeunes. En effet, l'expérience de la mobilité internationale est une opportunité individuelle unique pour le bénéficiaire de s'ouvrir au monde et de s'enrichir.

Les enjeux de la mobilité internationale sont multiples :

- ✓ Développement des connaissances (savoirs) et des compétences (savoir-faire)
- ✓ Epanouissement et développement personnel (savoir-être)
- ✓ Enrichissement culturel et intégration sociale (savoir-vivre)
- ✓ Emergence d'une citoyenneté européenne (vivre-ensemble)

Le but d'une mobilité étant de favoriser l'insertion professionnelle et l'employabilité du bénéficiaire.

Un apprenti ou jeune diplômé aura tout intérêt à réaliser une mobilité internationale dans le cadre de son cursus éducatif / professionnel (apprenti ou études supérieures) car il pourra bénéficier d'un accompagnement individualisé dans la mise en place de son projet de mobilité et ne sera pas encore entré dans la routine de la vie professionnelle.

La mobilité internationale, comment faire ?

Tu es apprenti(e) ou étudiant(e) et tu as pris ta décision, tu veux partir en mobilité ! Super !

Mais voilà, par quoi commencer ? Une mobilité internationale se réfléchit longuement, se prépare méthodiquement, se modifie régulièrement et enfin, s'évalue.

Ce guide t'apportera dans un premier temps les informations essentielles sur les dispositifs existants, les différentes formes de mobilité internationale et les aides financières existantes.

Tu pourras ensuite te tourner vers la Référente Mobilité du CFAA qui pourra t'accompagner pour éclaircir, définir et valider ton projet de mobilité.

Les formes de mobilité internationale

Il existe de nombreuses formes de mobilité internationale. Chaque type de mobilité dépend du profil du bénéficiaire.

Autrement dit, chaque projet de mobilité réalisé par un(e) apprenti(e) ou un(e) étudiant(e) dépendra de son/ses :

- Objectif(s) (pourquoi je veux partir ?)
- Projet (je veux partir pour faire quoi ?)
- Age
- Statut (apprenti(e), étudiant(e), jeune diplômé(e), demandeur d'emploi, ...)
- Niveau de scolarité (initiale / professionnelle, secondaire, supérieur, après le Diplôme, ...)
- Niveau linguistique (du pays d'accueil)

- Profil / personnalité (sa motivation, ses arguments, son autonomie, son expérience antérieure, ses capacités d'adaptation, ...)
- Dimension familiale (soutien de la famille)
- Budget (lié à la mobilité et les modalités de financement existantes)
- Représentations (qu'il/elle a du pays d'accueil)

bilité, Chargé de mission coopération internationale, Responsable des Relations Internationales, ...).

Dans ce chapitre, tu découvriras les différentes formes de mobilité institutionnelle, leurs spécificités et les modalités financières pour chacune d'entre elles.

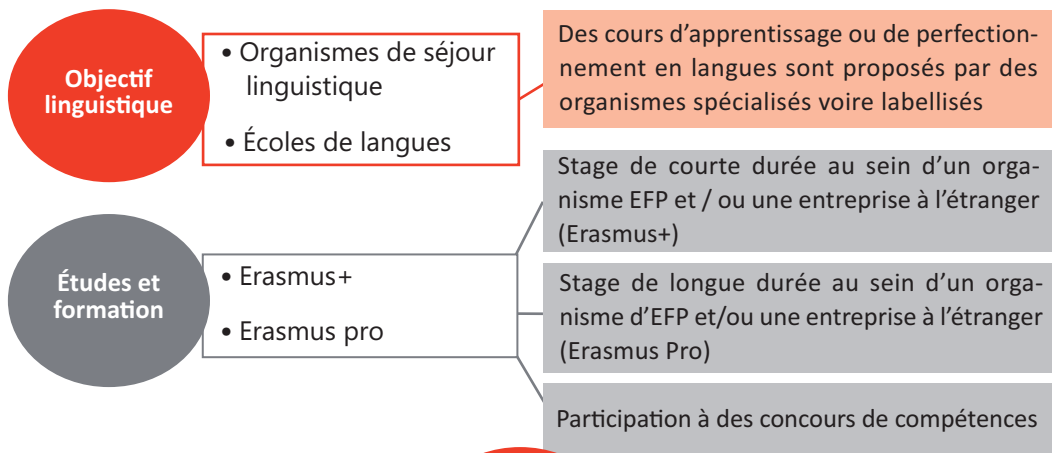
La mobilité internationale dite "institutionnelle"

Partir en mobilité institutionnelle comporte de nombreux avantages pour le bénéficiaire en facilitant ses démarches administratives et la recherche d'établissements à l'étranger. Adossé à un cadre réglementaire et des partenariats déjà existants, il facilite la reconnaissance des acquis et offre des avantages financiers.

La mobilité institutionnelle est une mobilité encadrée (par un programme, un organisme ou une structure, ...) et accompagnée (Réfèrent mo-

a. Enseignement et formation professionnels : parcours initial

Ce type de mobilité internationale s'adresse à deux publics distincts. Le premier public correspond aux lycéens/lycéennes, étudiant(e)s de l'enseignement et de la formation professionnels. Il est encadré par des organismes publics et privés, des programmes européens et / ou intergouvernementaux. Les mobilités sont réalisées au cours du parcours d'études ou de formation.



Objectif linguistique

Des écoles et des organismes labellisés proposent des formules d'apprentissage ou de perfectionnement de la langue de qualité. Les cours peuvent être spécialisés sur une thématique professionnelle ou une modalité.

Il faut prévoir un budget et aucune aide financière est possible.

Tu peux te renseigner sur :

- Euroguidance : <https://www.euroguidance-france.org/les-langues-en-europe/les-sejours-linguistiques/>
- L'Office : <https://www.loffice.org/>
- UNOSEL : <https://www.unosel.org/>
- CIDJ Haute-Saône : https://ijvesoul.jeunes-fc.com/infopratique_detail.php?page=578 & <https://www.agitateursdemobilite.fr/>

Études et formation

Il existe plusieurs programmes pour partir en mobilité dans le cadre d'études et / ou de formation.

Etudes & Formation

Partir en programme d'échanges via le programme européen Erasmus+

Le Programme Européen Erasmus+ a pour principaux objectifs de permettre à tous les citoyens, l'acquisition de compétences et de savoir-faire utiles à l'exercice d'un métier, de contribuer au multilinguisme et au développement de la citoyenneté européenne.

Il permet aux jeunes partant en mobilité de bénéficier d'une bourse spécifique pour couvrir les frais durant leur période à l'étranger. La Région peut également participer et proposer une aide financière complémentaire.

Tu peux te renseigner sur :

- **Euroguidance :**

<https://www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/etudier-a-letranger/partir-mobilite-institutionnelle/>

- **Erasmus+ :**

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/presentation-programme-erasmus/quest-ce-que-le-programme-erasmus/>

- **CIDJ Haute-Saône :** https://ijvesoul.jeunes-fc.com/infopratique_detail.php?page=578 & <https://www.agitateursdemobilite.fr/>

Adresse-toi à la Référente Mobilité du CFAA pour obtenir davantage d'informations sur les partenariats existants dans l'établissement (avec des organismes de formation et/ou des entreprises à l'étranger).

Stages

Les stages en entreprise sont devenus incontournables, quels que soient le cursus de formation et le niveau d'études. Ils procurent une occasion de mettre en application des connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences.

En France, le stage est strictement réglementé et s'inscrit toujours dans le cadre d'une convention tripartite (stagiaire, entreprise et établissement de formation d'envoi et d'accueil). Ce n'est pas forcément le cas dans tous les pays.

Partir en stage en Europe via le programme européen Erasmus+

Cette mobilité de stage se déroule dans le cadre de la section 'enseignement et formation professionnels' du programme. Elle est encadrée par l'établissement de formation et généralement validée dans le cadre du cursus.

Des questions ? Adresse-toi à la Référente Mobilité du CFAA pour obtenir davantage d'informations sur les partenariats existants dans l'établissement (avec des organismes de formation et/ou des entreprises à l'étranger).

Partir en stage à l'étranger

Le Programme concerté GLEN-GéCo : Global Education network – Génération Coopération

GLEN-GéCo est un programme Européen « d'éducation à la citoyenneté mondiale » à travers la mobilité internationale. Il s'agit d'effectuer un stage de 3 mois dans une organisation du Sud lié à un projet de développement.

Les étudiants perçoivent une bourse de 1200 euros.

Ce stage est destiné aux étudiant(e)s de 20 à 30 ans de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager (BTSA, licences professionnelles, ingénieurs, vétérinaires).

Tu peux te renseigner sur :

- **L'Institut Agro :**
<https://www.montpellier-supagro.fr/>

Des questions ? Adresse-toi à la Référente Mobilité du CFAA pour obtenir davantage d'informations.

Partir en stage via des organismes intergouvernementaux

Ces organismes sont financés par deux ou plusieurs états et ils permettent aux jeunes de partir en stage à l'étranger dans de bonnes conditions.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

Cet organisme attribue des bourses à des jeunes (apprenti(e)s ou lycéens/lycéennes professionnels) pour des stages pratiques en Allemagne pendant leur période de formation professionnelle ou technologique.

Les jeunes partant en mobilité avec l'OFAJ peuvent bénéficier d'un soutien financier (forfait pour frais de voyage, séjour et programme).

Tu peux te renseigner sur :

- OFAJ : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/rencontres-professionnelles-au-domicile-du-partenaire.html>

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

Cet organisme contribue au rapprochement des jeunes françaises et québécoises par la mise en œuvre des programmes de mobilité. Il s'adresse aux étudiants de la formation technique et professionnelle de tous niveaux, qui souhaitent réaliser un stage dans leur domaine de formation au sein d'une entreprise ou d'une institution québécoise.

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bourse afin de couvrir une partie des frais de la période de mobilité.

Tu peux te renseigner sur :

- OFQJ : <https://www.ofqj.org/>
&
• <https://www.ofqj.org/mobilite-etudiant/aide-financiere-pour-une-formation-professionnelle/>

b. Enseignement et formation professionnels : parcours continu

Partir en stage via le programme européen Erasmus+ & Erasmus Pro

La mobilité dite 'institutionnelle' s'adresse à deux publics distincts comme indiqué précédemment. Le deuxième type correspond aux personnes inscrites dans un parcours de formation par alternance (apprenti(e)s, salarié(e)s en contrat de professionnalisation).

Il est important de bien comprendre et cerner les particularités liées à la mobilité européenne et internationale des alternants car les enjeux sont bien distincts de ceux des autres publics et spécifiques aux parties concernées, c'est-à-dire l'apprenti, l'employeur et l'organisme de formation. L'apprenti(e) ou le/la salarié(e) en contrat de professionnalisation peut effectuer une partie de son contrat à l'étranger pour une durée maximale d'un an. La durée d'exécution du contrat

en France doit être d'au moins 6 mois.

Le statut de l'alternant partant en mobilité varie en fonction de la durée de cette dernière.

La mobilité courte

La mobilité courte (- de 4 semaines) prévoit une procédure simplifiée de 'mise à disposition temporaire' par l'employeur de l'alternant, auprès d'une entreprise ou d'un organisme de formation à l'étranger. La responsabilité de l'employeur en France reste engagée.

La mobilité longue

La mobilité longue (+ de 4 semaines) prévoit une procédure de 'mise en veille' du contrat de l'alternant. Autrement dit, l'organisme de formation ou l'entreprise d'accueil devient responsable des conditions d'exécution de travail de l'alternant. Sa couverture sociale dépendra alors du statut dont celui-ci relève dans le pays d'accueil.

En bref

Mobilité courte

- de 4 semaines
MISE A DISPOSITION
de l'alternant

L'employeur en France reste responsable de l'alternant concernant :

- les conditions d'exécution du contrat de travail et de la formation dans le pays d'accueil
- du versement du salaire et des charges sociales
- de la protection de l'alternant

Mobilité longue

- de 4 semaines
MISE EN VEILLE du
contrat de l'alternant

L'organisme de formation ou l'entreprise du pays d'accueil devient responsable des conditions d'exécution du travail de l'alternant.

Les dispositions légales et conventionnelles du pays d'accueil s'appliquent concernant :

- la santé et la sécurité au travail
- la rémunération
- la durée du travail
- les repos hebdomadaires et les jours fériés

Démarches administratives

Il est important qu'une convention de mobilité (courte ou longue) soit établie avant le départ de l'alternant. Cette convention associe l'alternant (apprenti(e), salarié(e) en contrat de professionnalisation), l'employeur en France, le centre de formation en France et l'employeur ou le centre de formation à l'étranger.

Cette convention doit préciser :

- le contenu des enseignements suivis,
- l'entreprise et/ou le centre de formation d'accueil
- les engagements des partenaires en termes d'objectifs de formation (surtout si la formation fait l'objet d'une évaluation certificative),
- les tâches à réaliser,
- la rémunération de l'alternant, ses congés, sa protection sociale.

Le programme Erasmus+ permet aux alternants de bénéficier d'une bourse pouvant couvrir une partie des frais liés à la mobilité (courte et longue). La Région propose également une aide complémentaire aux bénéficiaires de la mobilité.

Tu peux te renseigner sur :

•CIDJ Haute-Saône :

https://ijvesoul.jeunes-fc.com/infopratique_detail.php?page=578 &
<https://www.agitateursdemobilite.fr/>

•Bourgogne/Franche-Comté : DYNASTAGE étudiants & apprentis post-Bac : stage en entreprise à l'étranger :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/383>

•Bourgogne/Franche-Comté : DYNASTAGE apprentis stage en entreprise à l'étranger :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/332>

Dans le cas d'une mobilité longue, et dû à la mise en veille du contrat de travail, l'alternant partant en mobilité peut également bénéficier d'une aide financière de l'OPCO dont dépend son employeur.

Des questions ? Adresse-toi à la Référente Mobilité du CFAA pour obtenir de plus amples informations sur les formes de mobilité institutionnelle.

c. La valorisation de la mobilité internationale 'institutionnelle'

L'expérience de la mobilité institutionnelle doit absolument être valorisée au retour du bénéficiaire (étudiant(e), lycéen/lycéenne ou alternant).

Cette étape essentielle va, en effet, permettre de transformer l'expérience du bénéficiaire en 'atouts', 'forces' et 'avantages'. Ce n'est pas un exercice simple et il faut être accompagné pour réussir à lui faire prendre conscience des progrès effectués et ses nouveaux savoirs (connaissances de type académique), savoir-faire (compétences techniques et/ou opératoires) et savoir-être (compétences transversales, comportementales).

L'Europe a développé des outils qui permettent de répondre à ce besoin de valorisation de l'expérience de mobilité (ECTS, ECVET, Europass, ...).

Outils européens de la reconnaissance académique et professionnelle :

Ces outils ont pour objectif d'offrir aux bénéficiaires de mobilité une meilleure lisibilité et compréhension des diplômes et des certifications. Le but étant d'avoir les outils nécessaires pour valoriser leur expérience dans le cadre de leur poursuite d'études ou recherche d'emploi.

Les crédits ECTS (European Credit Transfer System) qui valorisent l'expérience des mobilités internationales réalisées dans le cadre de l'Enseignement Supérieur.

Mise en place pour faciliter la reconnaissance académique et la lecture et la compréhension du programme d'études, permettre la transférabilité des acquis d'apprentissage et enfin, créer un espace européen de l'Enseignement Supérieur.

Tu peux te renseigner sur :

•Commission Européenne :

https://ec.europa.eu/education/resources-and-tools/european-credit-transfer-and-accumulation-system-ects_fr

Les crédits ECVET (European Credit system for Vocational Education & Training) qui valorisent l'expérience des mobilités internationales réalisées dans le cadre de l'enseignement professionnel ou de la formation professionnelle.

Mise en place d'un système européen des crédits d'apprentissage qui concerne l'enseignement et la formation professionnelle. Il constitue un cadre permettant le transfert, la reconnaissance et l'accumulation des acquis d'apprentissage validés à l'issue des mobilités en vue de l'obtention d'une certification professionnelle (diplôme, titre ou certificat).

Tu peux te renseigner sur :

•Agence Erasmus+ :

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/dispositif-ecvet/>

Outils de la reconnaissance d'une expérience de mobilité :

Ces outils ont pour objectif de valoriser l'expérience d'une mobilité réalisée dans un contexte d'apprentissage (formel, non-formel ou informel). Le but étant d'aider les citoyens à valoriser leurs compétences et les faire connaître dans un objectif d'insertion professionnelle.

L'Europass est un portefeuille de compétences et propose 5 documents :

- Le CV Europass qui décrit les compétences transversales et propose une aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation
- Le Passeport des Langues qui permet d'évaluer ses compétences linguistiques en fonction des niveaux du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence des Langues)
- L'Europass Mobilité qui permet de justifier une période de mobilité à l'étranger et les compétences acquises au cours de cette dernière.
- Le Supplément au Diplôme qui est réservé à l'enseignement supérieur et qui permet de traduire les qualifications en compétences.
- Le Supplément au Certificat qui est réservé à l'enseignement et la formation professionnels et qui permet de traduire les qualifications en compétences.

La mobilité internationale dite 'individuelle'

La mobilité internationale est un moyen privilégié de s'ouvrir sur le monde, d'apprendre sur soi et de développer ses compétences. Nous avons déjà abordé les programmes et dispositifs existants dans le cadre de mobilité internationale institutionnelle.

Dans ce chapitre, tu apprendras les différentes formes de mobilité individuelle, leurs particularités et les possible aides financières. La mobilité individuelle correspond à une mobilité réalisée en complète autonomie par le bénéficiaire.

a. Partir travailler à l'étranger

De plus en plus de jeunes sont tenté(e)s par une expérience de travail à l'étranger. Les possibilités sont très variées.

Dans ce cas-là, le/la stagiaire ou le demandeur d'emploi doit s'organiser longtemps à l'avance pour être efficace le moment venu et aller jusqu'au bout des démarches. Il s'agit de procéder comme pour une recherche d'emploi en France: s'informer sur les entreprises, consulter les annuaires d'entreprises, envoyer des candidatures, relancer les entreprises et se préparer à d'éventuels entretiens.

Il est conseillé de commencer par consulter les sites internet qui renseignent sur l'organisation, les produits et services proposés par les entreprises, les offres d'emploi et les stages.

Tu peux te renseigner sur :

- **Euroguidance** : <https://www.euroguidance-france.org/partir-en-europe/travailler-en-europe/>
- **Pôle Emploi International** : <https://www.pole-emploi.fr/international/mobilite-internationale.html>
- **EURES (portail européen sur la mobilité de l'emploi)** : <https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage>
- **CIDJ** : <https://www.agitateursdemobilite.fr/>

Europe & hors de l'UE : les séjours au pair

Travailler au pair peut être un moyen d'approfondir son niveau de langue en travaillant dans une famille en s'occupant d'enfants tout en étant nourri, logé et indemnisé. Il permet de bénéficier d'un temps suffisant pour suivre des cours de langue et se perfectionner.

Tu peux te renseigner sur :

- **Union Française des Agences au pair** : <https://www.ufaap.org/>
- **L'international Au Pair Association** : <https://www.iapa.org/?cn-reloaded=1>
- **CIDJ** : <https://www.agitateursdemobilite.fr/>

Hors de l'UE : le Permis Vacances Travail (PVT)

Le programme Vacances-Travail ou Working Holiday Visa (WHV) offre l'opportunité à des jeunes de partir à la découverte d'un pays tout en étant autorisé à y travailler grâce à un permis ou un visa de travail. Le coût diffère selon les pays. Les emplois occupés sont variés et ne demandent généralement pas de qualifications particulières.

Tu peux te renseigner sur :

- **CIDJ** : <https://www.agitateursdemobilite.fr/>
- **Euroguidance** : <https://www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/le-permis-vacances-travail/>
- **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-expatriation/emploi/article/programme-vacances-travail-pvt>
- **PVtistes** : <https://pvtistes.net/le-pvt/>
- **Working Holiday Visa** : <https://working-holiday-visas.com/>



b. Réaliser un stage à l'étranger

En Europe : les stages pour les demandeurs d'emploi

Le programme Erasmus+ permet aux demandeurs d'emploi d'effectuer une période de mobilité pour stage dans une entreprise en Europe pour renforcer leurs compétences et leur employabilité.

Le programme Eurodyssée est un programme d'échanges de jeunes entre régions d'Europe, qui permet de partir en stage en entreprise.

Le Corps Européen de solidarité (volet stage) offre aux jeunes la possibilité de travailler ou de réaliser un stage dans le cadre de projets organisés en France ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Tu peux te renseigner sur :

- **Euroguidance** : <https://www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/stages/trouver-un-stage-sites-bases-de-donnees/>
- **Pôle Emploi International** : <https://www.pole-emploi.fr/international/mobilite-internationale.html>
- **EURES (portail européen sur la mobilité de l'emploi)** : <https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage>
- **Eurodyssée** : <http://www.eurodysee.eu/fr/qui-sommes-nous.html>
- **Corps européen de solidarité** : <https://www.corpseuropeensolidarite.fr/emploi-stage-pour-les-jeunes.html>
- **Bourgogne-Franche-Comté** : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/410>
- **CIDJ** : <https://www.agitateursdemobilite.fr/>

Dans les deux cas - stage ou emploi-, les jeunes signent un contrat (conformément à la législation nationale en vigueur du pays) et sont rémunérés par l'organisation d'accueil.

Des programmes régionaux ont aussi développés des programmes permettant aux jeunes demandeurs d'emploi de partir en stage à l'étranger.

c. Les volontariats

En Union Européenne

Le volontaire est une personne qui s'engage à plein temps dans une mission de durée variable en échange d'une indemnité.

Le service civique

Le service civique est destiné aux jeunes membres de l'UE de 16 à 25 ans. Aucune condition de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable est demandée.

Missions réalisées essentiellement en France mais certaines peuvent être réalisées à l'étranger.

Le service civique dure de 6 à 12 mois et a pour objectif le renforcement de la cohésion sociale nationale et la mixité sociale par des actions dans les domaines suivants : culture & loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

La prise en charge : indemnité mensuelle de 472,97 euros + prestation de subsistance d'un montant minimal de 107,58 euros.

Tu peux te renseigner sur :

- <https://www.service-civique.gouv.fr/>
- **CIDJ** : <https://www.agitateursdemobilite.fr/>

Le Corps Européen de solidarité (CES volet volontariat)

Le CES est destiné aux jeunes membres de l'UE de 18 à 30 ans. Aucune condition de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable est demandée.

Missions réalisées essentiellement dans les pays membres de l'UE.

Un CES dure de 2 à 12 mois et a pour objectif la mise en place d'actions de solidarité visant à contribuer à une société plus inclusive : reconstruction d'écoles, aide aux demandeurs d'asile, nettoyage de forêts, assistance aux personnes en situation de handicap, ...

Le transport, la nourriture et logement ainsi que l'assurance médicale sont pris en charge. Argent de poche (50 à 160 euros).

Tu peux te renseigner sur :

- **Commission européenne** : https://europa.eu/youth/solidarity_en
- **CIDJ** : <https://www.agitateursdemobilite.fr/>

Le Service volontaire européen (SVE)

Le SVE est destiné à encourager la mobilité des jeunes de 17 à 30 ans sans condition de diplôme ou de niveau de langue. Il s'agit d'un engagement au sein d'une structure à but non lucratif (association ou collectivité) pour réaliser une mission d'intérêt général (animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aides aux personnes en difficulté, d'économie solidaire et sociale).

La subvention est versée directement à la structure coordinatrice du projet. Elle couvre les frais de séjour (hébergement, repas, formation linguistique) et prend en charge une partie des frais de transport (10%).

SVE est d'une durée de 2 semaines à 2 mois pour

un SVE court terme et de 2 à 12 mois pour un SVE long terme.

Tu peux te renseigner sur :

- **Service Volontaire Européen** : <https://servicevolontaireeuropeen.fr/>
- **Euroguidance** : <https://www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/les-volontariats/>
- **Erasmus+** : https://site.erasmusplus-jeunesse.fr/sve_jeunes-17-30-ans.html
- **CIDJ** : <https://www.agitateursdemobilite.fr/>

Les volontariats en dehors de l'Union Européenne

Le Volontariat International en Entreprise ou en Administration (VIE ou VIA)

Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés ou chercheurs d'emploi de 18 à 28 ans. Le volontariat international est une mission professionnelle menée à l'étranger et qui constitue un véritable tremplin pour une carrière internationale. Il est placé sous la tutelle de l'ambassade de France.

Tous les métiers et compétences sont concernés.

La mission donne lieu à une rémunération forfaitaire, variable selon les pays mais indépendant du niveau de qualification du volontaire.

Tu peux te renseigner sur :

- **Service public** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10040>
- **CIDJ** : <https://www.agitateursdemobilite.fr/>
- **Mon Volontariat International** : <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

Le Volontariat de solidarité internationale (VSI)

Le VSI a pour objet « l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire ».

Il s'agit d'un contrat qui engage mutuellement un organisme d'envoi et un volontaire et qui donne lieu à une indemnité.

Le volontaire doit être âgé de minimum 18 ans et s'adressent à tous ceux et celles qui souhaitent mobiliser leurs compétences au sein d'organisations non-gouvernementales, d'hôpitaux, d'établissements d'enseignement.

La mission dure de 6 à 24 mois et le volontaire peut se rendre partout dans le monde.

Tu peux te renseigner sur :

- **France Volontaires** : <https://www.france-volontaires.org/avant-le-volontariat/les-differents-volontariats/le-volontariat-de-solidarite-internationale-vsi/>
- **Service public** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444>
- **CIDJ** : <https://www.agitateursdemobilite.fr/>

Autres formes de volontariat

Il existe de nombreuses autres formes de volontariat que tu peux réaliser.

Tu peux te renseigner sur :

- **Les volontaires de l'aide de l'UE** : https://ec.europa.eu/info/aid-development-cooperation-fundamental-rights/get-involved-eu-humanitarian-aid/volunteer-opportunities-humanitarian-aid_fr
- **Le volontariat International de la francophonie** : <https://www.francophonie.org/volontariat-international-de-la-francophonie-142>
- **Le volontariat des Nations Unies** : <https://www.unv.org/fr/deviens-volontaire>

d. Les échanges de service

Le Wwoofing : World Wide Opportunities on Organic Farms

Le wwoofing a été créé dans le but de promouvoir le développement durable en enseignant



aux jeunes intéressés les techniques d'agriculture biologique. Des agriculteurs hôtes accueillent, logent et nourrissent en contrepartie d'une participation aux différentes tâches sur la propriété. L'enjeu est d'apprendre une langue mais aussi de développer des compétences techniques et de vivre au même rythme que les habitants locaux.

A partir de 18 ans et possibilité de se rendre dans le monde entier, de 4 à 6 heures de travail / jour, de quelques semaines à quelques mois.

HelpX et Workaway

Ce sont des réseaux d'hôtes plus variés que le Wwoofing. Il peut s'agir de fermes, biologiques ou non, de ranchs, d'auberges, de lodges, de B&B, ... Les hôtes s'engagent à accueillir des Helpers qui seront logés et/ou nourris en échange d'un travail bénévole d'une durée de 3 à 6 heures par jour en échange d'un toit et de 3 repas.

A partir de 18 ans, possibilité de se rendre dans le monde entier et nécessaire d'adhérer au réseau (cotisation de 20 euros).

Tu peux te renseigner sur :

- <https://wwoof.fr> ou <http://wwoofinternational.org/>

Tu peux te renseigner sur :

- HelpX : <https://helpx.net/> & <https://helpstay.com/>
- Workaway : <https://www.workaway.info/>





Le conseil en mobilité

Le conseil en mobilité, c'est quoi?

Tu viens de prendre connaissance d'un très grand nombre d'informations concernant la mobilité, les dispositifs et les programmes existants. Cela t'a permis d'appréhender un certain nombre de choses mais tu es toujours dans le flou et tu ne sais plus vraiment ce que tu veux.

Un projet de mobilité prend du temps. Il doit se réfléchir, se préparer, se modifier, s'adapter et se valoriser.

Dans le cadre de l'action qu'est la mobilité nationale et/ou internationale, la directrice du CFAA a nommé une Référente Mobilité.

Cette dernière va pouvoir t'accompagner, te conseiller et t'aider à concrétiser ton projet de mobilité.

Tu peux la contacter via sa boîte email :

amandine.favre@educagri.fr

Vous pourrez planifier une rencontre afin d'échanger davantage sur ton souhait et ton idée de projet.

Le conseil en mobilité, comment?

Il est possible de mettre en place un projet de mobilité en autonomie mais cela demande beaucoup d'énergie et de savoir également comment s'y prendre et où chercher l'information.

Si tu souhaites bénéficier d'une aide, dans le cadre du conseil en mobilité, la Référente mobilité va te proposer un accompagnement individualisé et personnalisé.

Au cours de cet accompagnement, vous travaillerez sur la demande d'orientation, l'élaboration, la gestion et la concrétisation d'un projet de mobilité.

L'objectif de ce conseil étant d'orienter et d'apporter les réponses à l'apprenti(e) en fonction de sa demande.

Le conseil en mobilité en bref

L'entretien conseil en mobilité propose au consultant des activités d'aide, d'informations, d'élaboration et d'accompagnement d'un projet de mobilité dans un contexte d'orientation tout au long de la vie. L'entretien conseil comprend plusieurs étapes et peut s'étendre sur plusieurs semaines, mois.

L'objectif étant que l'entretien et l'accompagnement soient bénéfiques à l'apprenti(e) consultant et aboutissent sur la concrétisation d'un projet de mobilité (nationale ou internationale).

Analyse du projet

- Raison & objectif(s) de la mobilité
- Situation personnelle & professionnelle
- Niveau scolaire / formation & linguistique
- Profil de personnalité & motivation
- Budget
- Représentations sur la mobilité et le pays envisagé

Les informations sur la mobilité

En fonction des informations recueillies lors de l'étape précédente, la référente Mobilité va présenter à l'apprenti(e)

consultant les différentes formes de mobilité répondant à ses critères, à ses besoins, à son budget & à sa situation

La mise en oeuvre de la mobilité

- La Référente Mobilité accompagnera l'apprenti(e) consultant dans toutes les étapes de la mise en oeuvre de son projet de mobilité
- Anticipation & organisation des nombreux aspects d'ordre pratique

(recherche d'OF ou d'entreprise à l'étranger, procédure administrative / dossier de candidature, , demande de financement, rédaction et signature de convention, assurance, sécurité sociale, hébergement, transport, cours de langue, ...)

Contacts



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente mobilité : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

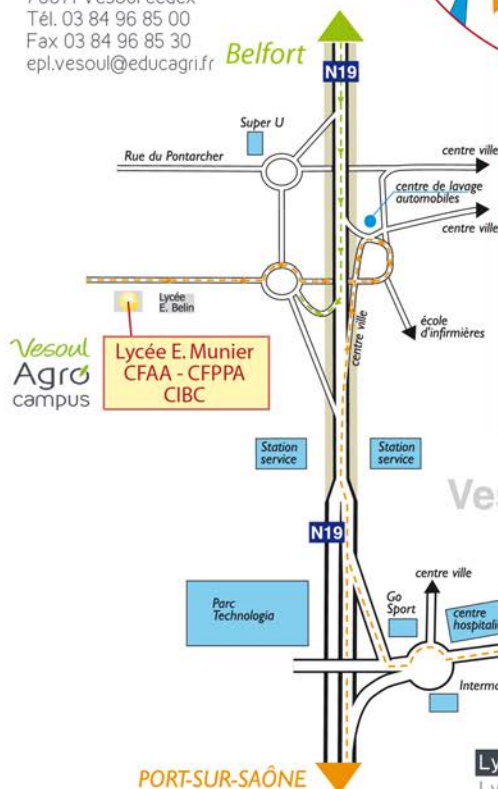
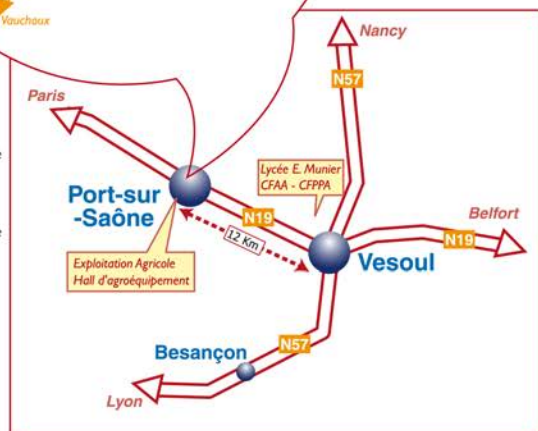
cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Vesoul Agro campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée Munier
Exploitation agricole

16, rue E. Belin
CS 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 30
epl.vesoul@educagri.fr



Vesoul

Lycée Etienne Munier

Lycée d'enseignement Général et Technologique Agricole

CFA Agricole de Haute-Saône

Centre de Formation d'Apprentis Agricoles

CFPPA de Vesoul

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

Hall d'agroéquipement

Plateforme technologique Agroéquipement
Tél : 03 84 78 12 83

Exploitation Agricole

Tél : 03 84 91 58 33

CIBC 70

Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences
Tél : 03 84 96 85 04

Visitez nos différentes adresses :

www.facebook.com/VesoulAgrocampus/
www.facebook.com/hall.agroequipement/
www.epl.vesoul.educagri.fr
<http://poleapicolectfppa70.blogspot.fr/>
<https://fr-fr.facebook.com/Apiculture-Formation-CFPPA-Vesoul-424131114378434/>